

Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 031-213105802-20190717-2019_33-DE



Folio .18
2019.18

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En Exercice: 14

Présents: 11

Votants: 11

L'an Deux Mil Dix Neuf

Le dix-sept juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal le 09/07/2019

**Objet : délégation d'attribution
Du Conseil Municipal au Maire.**

**PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS.
BONZOM. CARLES.**

**Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT.
GALEA. GARCIA. ROUSSEAU.**

**ABSENTES EXCUSEES : Mmes GROS.
LAKEHAL. LE ROY**

**PROCURATION : Mme LAKEHAL a donné
procuration à M. GARAUD**

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre des attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui lui avaient été déléguées par le Conseil Municipal dans sa séance du 14 avril 2014, il a pris un arrêté afin d'exercer son droit de préemption urbain sur un bien cadastré AC n° 40.41 et 44, situé 22 rue des Tisserands (arrêté n° 2019-16 en date du 29 mai 2019). Ce droit de préemption porte sur un bien estimé par les services fiscaux (domaines) à 200 000 € et dont la signature de l'acte authentique constatant le transfert de propriété doit être signé le 02 août 2019.

Dans la liste des attributions qui lui avaient été déléguées lors de la séance du 14 avril 2014 ne figuraient pas

- l'autorisation de signer un acte d'acquisition devant notaire permettant la pleine propriété du bien.
- L'autorisation de signer tout bail de location pour occupation de biens communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la propriété immobilière, 22 rue des Tisserands, cadastrée AC n°40. 41 et 44 sur la base de 200 000 €.
- AUTORISE la Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître Sophie MAYNADIE, Notaire à Labarthe sur Lèze ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.
- DIT que les crédits nécessaires ont été ouverts à l'article 2138 de la section d'investissement du Budget Primitif 2019.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout bail de location pour occupation de biens communaux.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous Préfecture le 18/07/2019

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

En Mairie le 17/07/2019
Le Maire, J.C.GARAUD.

